

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

NOVEMBRE 2021

À LA UNE

*Entre Hélénois et Hélénoises,
c'est tout naturel de s'entraider!
Soyons généreux sans « faim »!*



DÉTAILS À LA PAGE 18

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 **Loisirs Sainte-Hélène**

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

06 DF COFFRAGES

07 MOT DU MAIRE

07 MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

07 UNE PENSÉE POUR LE TEMPS DES FÊTES

08 COLLABORATION DEMANDÉE

08 INSCRIPTION - ALERTE INFO CITOYEN

08 FERMETURE ÉCOCENTRES

09 AVIS PUBLIC - BUDGET

10 AVIS PUBLIC - RÉSULTAT DE L'ÉLECTION

11 RECENSEMENT GARDERIES MILIEU FAMILIAL

13 VACCINATION GRIPPE

14 RECHERCHE BÉNÉVOLES - LOISIRS

14 PANIERS DE NOËL

14 MATINÉES GOURMANDES

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

L'automne a fait son entrée tout doucement en nous apportant encore des journées très ensoleillées. La lecture demeure un loisir qui peut aussi vous apporter des heures de détente. Profitez du fait que les livres de votre bibliothèque municipale sont prêtés gratuitement.

Venez découvrir des auteurs connus et aimés du public et apprécier des romans, des suspenses et divers livres de culture personnelle autant pour les adultes, les ados que les plus jeunes.

Votre visite sera appréciée par tous les bénévoles qui sauront répondre à vos questions et suggestions de lecture.

Ginette Piché, responsable de la biblio



La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour une écoute téléphonique, une rencontre avec une intervenante ou un besoin d'hébergement, nous sommes présentes.

N'hésitez pas à nous contacter au 450-774-1843. Il y a toujours quelqu'une au bout du fil.

Gratuit et confidentiel. 24h/7jours



fadoq

Sainte-Hélène-de-Bagot

Déjà l'automne, une autre saison, une autre étape de passée. Nous devons avancer prudemment et continuer à nous protéger afin de retrouver bientôt notre liberté.



ANNIVERSAIRES MOIS DE NOVEMBRE



Mme Cécile Gauthier.....	01
Mme Nicole Belval	03
Mme Ginette Bazinet	03
Mme Micheline Lemonde.....	06
Mme Sylvie Baillargeon.....	08
Mme Merlane Tessier.....	11
M. Gilles Bullok.....	11
Mme France Brière.....	14
M. Denis Gendron	16
Mme Lise Picard	17
M. Gilles Gendron	19
M. Clément Lapierre.....	20

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLÈRE #1

HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

DENIS MEUNIER | Directeur général par intérim
Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe
Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

LUC GÉLINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : heures variables



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

Le SARCA aux Matinées gourmandes



Connaissez-vous les Matinées gourmandes? C'est un marché public qui se déplace dans les municipalités de la MRC des Maskoutains afin de promouvoir les producteurs et transformateurs de la région. SARCA Mobile y tient un kiosque afin de rencontrer les citoyens et d'y présenter ses services. Peut-être y avez-vous déjà aperçu Audrey, la conseillère en information scolaire et professionnelle et reçu en cadeau de sa part un sac orange à l'effigie du SARCA?

Depuis qu'elle participe à cette activité, Audrey constate que l'organisme est très méconnu des citoyens de la MRC. Le Service d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement est un organisme administré par le Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH). Ses bureaux sont situés dans les centres d'éducatifs aux adultes de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale. Le projet SARCA Mobile est mis en place afin d'offrir les services directement dans la municipalité des citoyens de la MRC des Maskoutains. Dans la plupart des villages, les rencontres avec la clientèle ont lieu à l'hôtel de ville ou dans l'un des établissements municipaux.

Plusieurs sujets liés au retour aux études, à la réorientation de carrière ou à la reconnaissance des acquis peuvent être abordés lors des entretiens avec la conseillère. Elle adapte son approche aux besoins et réalités du client afin de répondre adéquatement à ses questionnements et d'établir le meilleur plan de match. Si elle n'est pas en mesure de répondre à ses questionnements, elle saura guider le citoyen vers le service ou la personne-ressource qui pourra l'aider. Ces services sont offerts gratuitement et en partenariat avec la MRC des Maskoutains.

Ainsi, si vous rencontrez Audrey à l'un des kiosques quelle tiendra dans votre municipalité, ne soyez pas gênés d'aller chercher votre sac gratuit et de lui faire part de vos questionnements. Que ce soit au sujet des prêts et bourses, pour une question concernant votre jeune adulte et l'obtention de son DES, ou encore pour savoir si le DEP qui vous intéresse est offert à distance, elle sera plus que ravie d'être une référence pour vous.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
450 773-8401 poste 6731 audrey.gatineau@cssh.qc.ca

 Audrey Gatineau Pro

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec 



SARCA



COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue

CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue

BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 768-3012

Bandes riveraines : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

NOVEMBRE 2021

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)

➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)

➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

D Déchet
 R Recyclable
 O Organique
 F Férié

O Collecte des résidus domestiques dangereux
 O Collecte des gros rebuts



RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER | POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



RBQ 8335-0868-42

COFFRAGES
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

PROJET : Équiporc inc.

LE CHOIX DE NOTRE ÉQUIPE
POUR UN TRAVAIL PROFESSIONNEL

À la suite d'un tirage au sort parmi les annonceurs réguliers du Bagotier, la Municipalité de Ste-Hélène offre gratuitement cet espace publicitaire.



Mot du MAIRE

Réjean Rajotte
Maire de Ste-Hélène

Bonjour hélénois et hélénoises,

Je voudrais pour commencer vous remercier pour votre confiance. C'est un beau défi que je suis prêt à relever. Merci à mes collègues des 4 dernières années. Ce fût vraiment agréable de travailler avec vous.

Je félicite tous ceux et celles qui sont nouvellement élus pour représenter notre paroisse. Maintenant que l'équipe est en place, nous pourrons continuer à aller de l'avant avec les dossiers importants qui sont déjà sur la table de travail et ainsi continuer à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens de Ste-Hélène, petits et grands. Nous avons beaucoup de projets en développement et de très beaux défis à réaliser.

N'hésitez pas à assister aux séances du conseil qui se tiennent habituellement le premier mardi de chaque mois. Vous serez toujours les bienvenus.

Merci encore une fois pour votre confiance.

Mot du DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Bonjour à tous,

Je me présente, mon nom est Denis Meunier et j'assumerai l'intérim à la direction générale de la Municipalité jusqu'à l'entrée en poste d'une direction permanente.

Comme vous le savez, Madame Viens a quitté ses fonctions auprès de la Municipalité pour aller relever de nouveaux défis au sein d'une autre municipalité. N'ayant pas reçu de candidatures sérieuses pour le poste, le conseil municipal a donc fait appel à mes services. Retraité, après plusieurs décennies, d'une municipalité de plus de 3 200 habitants de la Montérégie, j'assume des contrats d'intérim à la direction générale de municipalités le temps que ces dernières combent leur poste.

Aussitôt en poste, je quitterai mes fonctions à la fin de la présente année, puisque le conseil municipal a procédé à la nomination d'une personne pour occuper de manière permanente le poste à la direction générale. Je vous la présente, il s'agit de Madame Micheline Martel qui entrera en fonction dès le 3 janvier prochain. Madame Martel jouit d'une expérience fort enviable puisqu'elle occupe le poste de directrice générale adjointe auprès de la Municipalité régionale de comté des Maskoutains. Son expérience au sein de la MRC jumelé à ses compétences sera un atout très important pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. Elle aura assurément l'occasion de se présenter davantage au cours des prochains mois.

Pour ma part, il me reste à vous saluer et vous souhaiter de très joyeuses fêtes en santé. Soyez prudents!

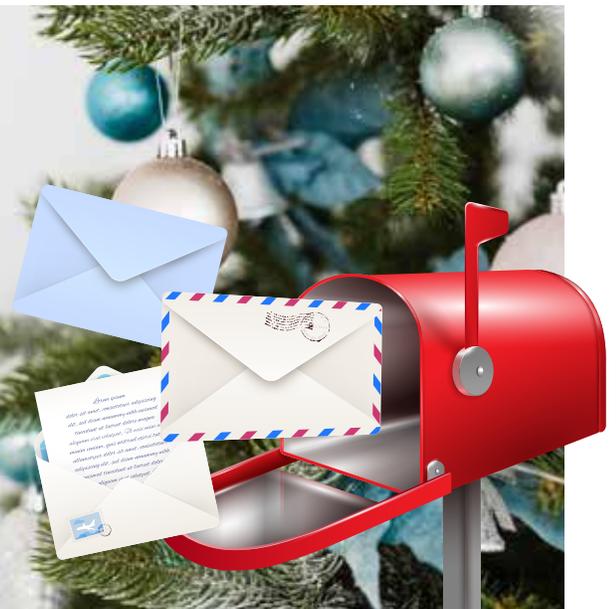
Denis Meunier

UNE PENSÉE POUR LE TEMPS DES FÊTES

Le temps des fêtes est à nos portes. La distance et l'éloignement de nos proches et de nos familles peut être plus marqué en cette période de l'année. Malheureusement, certaines personnes vivent cette réalité quotidiennement. Il peut s'agir d'un(e) voisin(e), d'un(e) ami(e) ou encore d'un(e) citoyen(ne) de votre communauté que vous connaissez.

Afin de briser l'isolement et d'égayer la vie de ces personnes, nous souhaitons vous inciter à envoyer un message, un dessin ou une belle carte afin de répandre la joie en cette période des fêtes.

Merci à tous pour votre participation et joyeux temps des fêtes !





Info Citoyen



ÊTES-VOUS INSCRIT À L'INFO CITOYEN?

Vous devez être inscrit afin d'être avisé en cas d'avis d'ébullition, d'avis d'interdiction d'utiliser l'eau potable à l'extérieur, de bris d'aqueduc, de mesures d'urgence, de fermeture de rues, etc. Toute alerte sera communiquée par appel téléphonique (sur votre téléphone fixe de maison ou cellulaire) ou par SMS (texto) selon votre choix.

BESOIN D'AIDE?

Vous n'avez pas Internet? Vos coordonnées ont changé? Vous avez déménagé? Vous aimeriez être enlevé de la liste d'envoi car vous n'habitez plus Sainte-Hélène? Communiquez avec nous au bureau municipal au 450 791-2455, poste 0. Nous nous occuperons de tout.

INSCRIVEZ-VOUS!

Pour vous inscrire, allez sur la page d'accueil du site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com, cliquez sur **Info Citoyen** et ensuite sur **Inscrivez-vous maintenant**.



VOTRE COLLABORATION SERAIT APPRÉCIÉE !

Nous constatons que de nombreux déchets, allant jusqu'à des sacs de vidange, bordent les routes et les fossés de la Municipalité. Agir ainsi contamine notre bel environnement sous tous ses angles et de plus, le personnel municipal doit récupérer ces détritrus.

Autre constatation : la vitesse excessive est présente sur nos routes et également sur les rues du village à proximité de l'école. Nous voulons tous vous garder en vie. Respectons les limites de vitesse et agissons tous en ce sens. N'hésitez pas à appeler la Sûreté du Québec, elle est là pour nous!

Faisons donc ensemble des efforts afin de garder Sainte-Hélène-de-Bagot un endroit où il fait bon vivre et un lieu sécuritaire où tous agissent dans le respect d'autrui. Sensibilisons ensemble nos voisins et nos amis. Tous ensemble, nous y arriverons !!! C'est la responsabilité de tous!

Nous croyons en votre collaboration!

Le conseil municipal

FERMETURE ÉCOCENTRES

Les écocentres sont ouverts de 8h30 à 16h30 et ils fermeront le 28 novembre 2021. Pour plus d'informations, téléphonez à la Régie au 450-774-2350 ou visitez le site Internet de la Régie au www.riam.quebec.



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

Conformément à l'article 956, du Code municipal, avis est donné par la soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2022 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024.

Cette séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se tiendra 21 décembre 2021 à 19h30 au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Veuillez noter que lors de cette séance, il sera question exclusivement de l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation mentionnés.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 15 novembre 2021.

Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière



SPAD

Société protectrice des animaux de Drummond

La SPAD est un organisme à but non lucratif dont le mandat est la protection des animaux. Nous informons et éduquons la population sur les différents besoins des animaux domestiques et des animaux sauvages. Nous travaillons dans les secteurs de la prévention et du contrôle animalier. « Aidez-nous à les aider. »

Heures d'ouverture

Lundi au vendredi : 10h à 18h
Samedi et dimanche : FERMÉ

Coordonnées

1605, rue Janelle, Drummondville, Qc J2C 5S5
Sans frais : 1-855-472-5700 | info@spad.ca

Voici les différents services du SPAD :

- SERVICE DE CUEILLETTE D'ANIMAUX
- SERVICE DE LICENCE
- SERVICE DE PLAINTE
- SERVICE 24 HEURES
- SERVICE DE REFUGE

**CENTRE
D'ÉCOUTE**
450-658-8509



1-877-658-8509

AVIS PUBLIC
du résultat de l'élection

Municipalité	Date du scrutin
Sainte-Hélène-de-Bagot	2021 11 07
	Année Mois Jour

Après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection,

Sylvie _____ Viens _____
Prénom Nom

présidente ou président d'élection, annonce, par cet **AVIS PUBLIC**, que les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes mentionnés ci-dessous.

Poste	District, quartier ou poste (nom ou numéro)	Appartenance politique (le cas échéant)	Nom de la personne proclamée élue
Maire(sse)			
Conseiller(-ère)	no 1		Hélène Dufault
Conseiller(-ère)	no 2		Martin Doucet
Conseiller(-ère)	no 3		Robert Chevrier
Conseiller(-ère)	no 5		Michel Daigle
Conseiller(-ère)	no 6		Daniel Plante
Conseiller(-ère)			

SIGNATURE _____

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot _____ le 2021-11-12
Municipalité Année Mois Jour


Présidente ou président d'élection

SM-66-VF (21-02)
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 260



SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES

RECENSEMENT DES GARDERIES EN MILIEU FAMILIAL

Le service de prévention des incendies de Sainte-Hélène demande l'aide de la population pour le recensement des garderies en milieu familial. Nos pompiers sont appelés à intervenir sur plusieurs niveaux de risque. L'intervention dans une garderie en milieu familial dans une résidence est très différente.

En vous identifiant au préalable, la centrale 911 pourra informer nos pompiers, qui eux sauront déjà quel angle donner à l'intervention.

Pour vous identifier comme exploitant d'une garderie en milieu familial, veuillez contacter Amélie Côté Lambert, préventionniste, au 450-791-2455, poste 2271 ou sur son cellulaire au 819-817-3457 ou encore par courriel au prevention@sainte-helenedebagot.com.

Merci de votre collaboration.



La période de chauffage est de retour

Pour vous assurer de passer une période hivernale des plus sécuritaires, voici quelques rappels en lien avec la période de chauffage.

► Dégagement des plinthes chauffantes

Assurez-vous de maintenir une distance de 10 cm au-dessus et devant la plinthe entre les rideaux, les meubles ou tout autre matière combustible susceptible d'être en contact avec l'élément chauffant.

► Chauffage au bois

Les cheminées et toutes leurs composantes doivent être ramonées au moins une fois par année. De préférence par un ramoneur reconnu.



Les matériaux combustibles doivent être tenus à une distance minimale indiquée sur la plaque signalétique de l'appareil. Pour faire sécher du linge, c'est un très bon moyen, mais à une distance sécuritaire. Assurez-vous que les pièces de vêtements ne tomberont pas sur l'appareil de chauffage.

La trappe d'accès de la cheminée doit être en tout temps accessible et vidée au moins 1 fois par année afin d'éviter l'accumulation de créosote, une matière hautement inflammable.

N'utilisez que du bois sec.



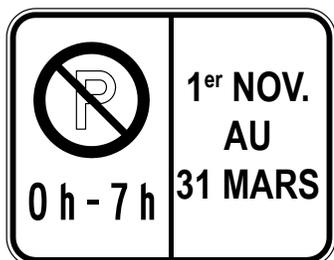
Contactez-nous à :
incendie@mrcmaskoutains.qc.ca
450 774-3134
ou visitez le site de la
MRC au : mrcmaskoutains.qc.ca





LES CENDRES CHAUDES DEHORS !

Assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 7 jours. Afin de réduire les risques d'incendie, les cendres chaudes **NE DOIVENT JAMAIS** être déposées dans les bacs ! Elles peuvent être disposées sur le terrain.



STATIONNEMENT

UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 5.8 du règlement 578-2021 adopté le 10 août 2021 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du **1^{er} novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier. Merci de votre collaboration.



DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés. Nous demandons la collaboration des résidents afin de faciliter le déneigement.

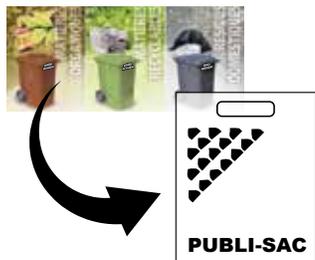
Matières résiduelles

Nous constatons chaque année que certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement. Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte, selon le cas. Votre collaboration est appréciée!



BALISES

Ne pas mettre de balises (ou piquets) dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.



CALENDRIER DES COLLECTES 2022

Surveillez votre Publi-Sac dès le début décembre. Vous y trouverez le calendrier des collectes 2022. Vous pourrez également trouver une copie sur le site Internet de la Régie au www.riam.quebec en janvier 2022.

**LA GRIPPE
POURRAIT VOUS
FRAGILISER.**



Votre
gouvernement

Québec

VACCINATION ANTIGRIPPALE 2021

Pour prendre rendez-vous dans l'une des municipalités suivantes :

POINTS DE VACCINATION	DATE	POUR LES MUNICIPALITÉS
Saint-Liboire École Henri-Bachand, 83, rue Saint-Patrice Stationnement et entrée à l'arrière, par la rue Parent	21 novembre	Saint-Liboire, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Simon et Saint-Valérien-de-Milton
Saint-Hugues Salle municipale 390, rue Notre-Dame	24 novembre	Saint-Hugues, Saint-Barnabé Sud, Saint-Jude, Saint-Louis, Saint-Bernard-de-Michaudville et Saint-Marcel-de-Richelieu
Saint-Jude Salle communautaire 930, rue du Centre	1^{er} décembre	Saint-Jude, Saint-Barnabé Sud, Saint-Hugues, Saint-Louis, Saint-Bernard-de-Michaudville et Saint-Marcel-de-Richelieu
Sainte-Hélène-de-Bagot Chalet des loisirs 425, 6 ^e Avenue	10 décembre	Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Liboire, Saint-Simon et Saint-Valérien-de-Milton

Vous pouvez réserver en ligne ou par téléphone à compter du 12 octobre :

www.santemevaccingrippe.com ou composer le 1 877 817-5279

Il est également possible de vous faire vacciner à Saint-Hyacinthe. Renseignez-vous!



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Est
Québec

Les loisirs EN MOUVEMENT

Vous êtes créatif et avez des idées plein la tête?



Chers parents et citoyens de Sainte-Hélène-de-Bagot,

Les membres du Comité des loisirs de Ste-Hélène sont à la recherche de bénévoles pour assurer une relève et continuer à collaborer au dynamisme de notre belle municipalité.

- *Vous êtes créatif et avez des idées plein la tête?*
- *Vous avez envie de rencontrer des membres de votre communauté dévoués?*
- *Vous souhaitez offrir ce que vous avez de plus précieux... du temps?*

Alors c'est que vous avez votre place parmi nous!

Que ce soit comme bénévole de façon sporadique, selon vos intérêts et disponibilités ou comme membre officiel, vous êtes le ou la bienvenue!

Contactez-nous pour en savoir plus. Nous avons hâte de vous rencontrer!

Information : Olivia Bourque 450-791-2455, poste 2310
ou loisir@sainte-helenedebagot.com

SOS DÉPANNAGE ALIMENTAIRE



PANIER DE NOËL

Sainte-Hélène-de-Bagot :

450 501-0149

“

IMPORTANT : S.V.P. communiquez avant le 3 décembre pour donner votre nom pour recevoir un panier de Noël.

En cas d'absence, merci de laisser un message et nous vous rappellerons rapidement.

”



DE JUIN À NOVEMBRE

**UN MARCHÉ PHYSIQUE
ET EN LIGNE!**



Commandez vos produits préférés en ligne
et récupérez votre commande sur place!

SAMEDI 27 NOVEMBRE
9 H À 13 H

SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
421, 4^E AVENUE

WWW.MATINEES-GOURMANDES.COM |

INFO-LOISIRS

HIVER 2022

Sainte-Hélène au  de l'action!

RÈGLEMENTS COVID-19 SESSION HIVER 2022

- Désinfection des mains obligatoires (à l'arrivée et au départ);
- Le port du masque est obligatoire à l'intérieur (dès l'arrivée et lors de tous vos déplacements à l'intérieur) (12 ans et +); n'est pas obligatoire lors des moments suivants : lors de l'activité physique et sportive ou lorsque la personne est assise; ne s'applique pas aux personnes qui ont une condition médicale qui empêche le port du couvre-visage;
- **Passeport vaccinal obligatoire pour les 13 ans et plus;**
- Se conformer aux règlements respectifs des associations et fédérations sportives;
- Toute personne présentant des symptômes de la COVID, ayant été en contact avec une personne atteinte de la COVID ou ayant voyagé dans les 14 derniers jours, est priée de demeurer chez elle;
- Restez à l'affût des informations et des directives gouvernementales qui sont en constante évolution.



Abonnez-vous à l'infolettre Loisirs pour être informé des événements et activités à venir, informations importantes concernant les loisirs, camp de jour, etc. Rendez-vous sur la page d'accueil du site de la Municipalité et cliquez sur: **INFOLETTRE LOISIRS**



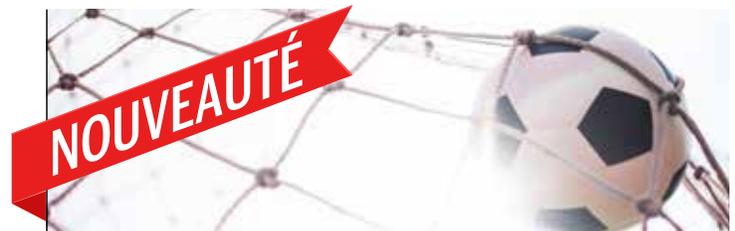
BOUGER AVEC MON ENFANT (0-5 ANS)

Activités parents-enfants 0-5 ans. Plusieurs activités artistiques, pour bouger, éveil à la lecture, scientifiques et plus encore!

La session débutera en janvier (date à déterminer).

Horaire : Les mercredis de 9 h 00 à 11 h 30
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)
Coût : **GRATUIT** (13 semaines)

Information et inscription (obligatoire) :
Andréanne Morin au 450 771-4010, poste 2218.



SOCGER FUTSAL 7 À 12 ANS

Un entraîneur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu.

La session débutera le mercredi 19 janvier.

Horaire : Les mercredis de 18 h 30 à 20 h 00
Lieu : Gymnase du centre communautaire (421, 4^e avenue)
Coût : 50 \$ / 10 semaines (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement)

Équipement requis: Chaussures d'intérieur pour faire du sport et protège-tibias.

Pas de cours le mercredi 2 mars.

Information et inscription :
Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.



COURS DE YOGA DOUX

Ce cours s'adresse autant aux personnes qui sont novices en yoga que pour celles qui le prati-quent depuis quelques temps et qui souhaitent poursuivre leur apprentissage. L'enseignement sera progressif et adapté aux capacités de chacun.

La session débute le mardi 1^{er} février.

Horaire : Les mardis de 17h00 à 18h30
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)
Coût : 90 \$ + tx / session de 10 cours
(payable au premier cours)

Information et inscription (obligatoire) :
Suzanne Landry au 450 714-1979 ou suzlandry@gmail.com



BASKET-BALL 16 ANS ET PLUS

Matches amicaux de basket-ball libre mixte pour les 16 ans et plus.

La session débutera le vendredi 14 janvier.

Horaire : Les vendredis de 19 h 00 à 20 h 00
Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e avenue)
Coût : 25 \$ / 10 semaines (payable au premier cours
en argent comptant ou par chèque seulement).

Pas de cours le vendredi 4 mars.

Information et inscription :
Stéphanie Beaumier au 450 381-6644



RETOUR SUR ATELIER MISE EN FORME 50 ANS ET +

En mars dernier, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, sous la supervision de madame Jézabelle Legendre et en collaboration avec le CISSS, a présenté une demande de financement pour le projet de soutien aux municipalités. Ce projet avait pour initiative de développer les saines habitudes de vie : pour une santé globale des personnes âgées dans le contexte de pandémie.

C'est avec grand plaisir et beaucoup d'engouement de la part de nos participants que le programme « Aînés au cœur de l'action! » a finalement vu le jour au début de l'automne 2021. La Municipalité proposa des ateliers gratuits de mise en forme pour les 50 ans et plus. Les entraînements en plein-air ont eu lieu les mercredis matin de 9h à 10h, du mois de septembre à la fin octobre. Les différents mobiliers du parc des Plante furent donc utilisés pendant 8 semaines dans le cadre de ce projet. C'est grâce à l'encadrement et au dévouement de l'entraîneur Catherine Bourassa que nos aînés ont pu participer à des activités physiques tout en se sensibilisant aux saines habitudes de vies.

La municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire remercier madame Jézabelle Legendre et tous les participants et participantes pour leur implication au développement de ce projet.





DANSE HIP-HOP (6 À 13 ANS)

Un cours de danse est offert aux enfants de 6 à 13 ans. Il est enseigné par Debbie Desmarais, professeure d'éducation physique. Au menu, plaisir, dépassement et créativité.

La session débutera le mercredi 12 janvier.

- Horaire :** Les mercredis à 18 h 45
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)
Coût : 130\$/10 cours (Un dépôt de 15\$ demandé.
Le paiement de la balance sera exigé au 1^{er} cours.)

Pas de cours le 16 février, 2 et 23 mars.

Information et inscription :
Debbie Desmarais au 450 501-8624

LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE



La session débutera la semaine du 10 janvier.

- Horaire :** Lundi de 18 h 30 à 21 h 30 (Récréatif)
(Début : Lundi 10 janvier)
Jeudi de 18 h 30 à 22 h 00 (Compétitif)
(Début : Jeudi 13 janvier)
Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e avenue)
Coût : 40\$/session (Résident)
50\$/session (Non-résident)

Pas de cours le lundi 28 février et le jeudi 3 mars

Inscription au gymnase :
Les 10 et 13 janvier de 18 h 30 à 20 h (payable au premier cours en argent comptant ou par chèque seulement).
Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.



TAI-CHI

COURS DE TAI JI QUAN

Se détendre, écouter, respirer et créer le mouvement. Voilà ce que propose madame Céline Choquette, professeure. Le Qi Gong est enseigné avec ses 11 postures suivi des 24, 108 et 127 postures.

La session débutera le 17 janvier.

- Horaire :** Les lundis à 18 h 30 (débutant)
Lieu : Chalet des loisirs (425, 6^e Avenue)
Matériel : Apportez un tapis de sol
Coût : 170\$/session de 12 cours (cours de 1 h 30)

Information et inscription :
Céline Choquette au 450 791-2846.



GYMNASTIQUE (6 À 8 ANS)

Cours d'initiation à la gymnastique par le biais de mouvements plus ou moins acrobatiques.

La session débutera le mardi 11 janvier.

- Horaire :** Les mardis de 18h30 à 19h30
Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e avenue)
Coût : 95\$ / 10 cours (payable au premier cours et en argent comptant seulement)

Pas de cours le 1^{er} mars.

Information : Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

GUIGNOLÉE

de Ste-Hélène

Apportez vos dons...

ARGENT
CHÈQUE



DENRÉES
ALIMENTAIRES



♥ TOUS LES
VENDREDIS
de 9 h à 12 h

♥ MARDI
30 NOVEMBRE
de 18 h à 20 h

♥ VENDREDI
3 DÉCEMBRE
de 18 h à 20 h

♥ SAMEDI
4 DÉCEMBRE
de 9 h à 12 h
et 13 h à 16 h

À LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE (UTILISEZ LA PORTE DE CÔTÉ)

LES DONN EN ARGENT OU EN CHÈQUE SONT À PRIVILÉGER CETTE ANNÉE
À CAUSE DES MESURES SANITAIRES ENTOURANT LA COVID-19.

En tout temps, vous pouvez déposer votre don en chèque, libellé au nom de la Fabrique Ste-Hélène (en spécifiant : guignolée), dans la boîte aux lettres située près de la porte du sous-sol de l'église.

*Entre Hélénois et Hélénoises, c'est tout naturel de s'entraider!
Soyons généreux sans « faim »!*

**PROCÈS-VERBAL - 16 NOVEMBRE 2021**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT tenue le mardi 16 novembre 2021 à 19h30 dans la salle du conseil (COVID-19 – mesures exceptionnelles – gymnase) située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS :

Madame Hélène Dufault, conseillère #1;
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Robert Chevrier, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Michel Daigle, conseiller #5;
Monsieur Daniel Plante, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Rajotte. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution numéro 255-11-2021**

Sur proposition de madame Hélène Dufault, appuyée par monsieur Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 6.1 Directeur général par intérim – nomination;
 - 6.2 Comptes à payer;
 - 6.3 Dépôt d'états comparatifs;
 - 6.4 Journal municipal – contrat 2022;
 - 6.5 Fermeture du bureau – période des fêtes;
 - 6.6 Règlement 579-2021, remplaçant le règlement 508-2017, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus - avis de motion et dépôt de projet;
 - 6.7 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 6.8 Nomination du maire suppléant;
 - 6.9 Institution financière – autorisation de signatures;
 - 6.10 Dépôt du rapport d'élection du 7 novembre 2021;
 - 6.11 Dépôt des listes des donateurs et rapport de dépenses des candidats pour l'élection du 7 novembre 2021;
 - 6.12 Affectation du surplus aqueduc vers le financement des projets en cours;
 - 6.13 Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridique – partie 11 – nouvelle adhésion – municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot – addenda 2021-1 – signature – autorisation;
 - 6.14 Comité de revitalisation de la rivière Chibouet - demande d'appui financier – 2022;

7. TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public – adoption – modifiant l'article 5.1;
 - 7.2 Pavages Maska inc. - autorisation de paiement du décompte numéro 2 final dans le cadre des travaux du pavage du 4e Rang – retenue 5%;
 - 7.3 Rang Sainte-Hélène – décompte progressif no 1 – Smith asphalte inc.;
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 Demande d'aide financière - service de sécurité incendie de Sainte-Hélène-de-Bagot - besoin en formation 2022;
 - 8.2 Matériel et autres – Service de sécurité incendie.
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 Achat conjoint de bacs roulants 2022;
 - 9.2 Mandat d'arpentage - 5e avenue – remplacement de la conduite d'eau potable;
 - 9.3 Nomination – délégué au poste de la Régie des déchets;
 - 9.4 Conduite d'aqueduc rue Principale – acquisition de matériel.
10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 10.1 Avis de motion - règlement 581-2021 modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale;
 - 10.2 Adoption du projet de règlement 581-2021 modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale;
 - 10.3 Avis de motion - règlement 582-2021 modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale;
 - 10.4 Adoption du projet de règlement 582-2021 modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale;
 - 10.5 Avis de motion - règlement 583-2021 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
 - 10.6 Adoption du projet de règlement 583-2021 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
 - 10.7 Dérogation mineure - lot 6 406 173 – 800, rue Paul-Lussier;
 - 10.8 Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains – inspecteur régional adjoint – désignation – approbation.
11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Matinées gourmandes – édition 2022 – déclaration d'intérêt de participation;
 - 11.2 Demande de places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance – Famille et Aînés Québec;
 - 11.3 Centre de la petite enfance – mandat d'accompagnement.



- 12. SUJETS DIVERS
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Aucune assemblée de consultation publique.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 256-11-2021

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021;

Sur proposition de monsieur Pierre Paré, appuyé par monsieur Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM - NOMINATION

Résolution numéro 257-11-2021

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière en titre, a annoncé il y a plusieurs semaines qu'elle mettait fin à son lien d'emploi auprès de la Municipalité et qu'à ce jour le poste n'a pu être comblé;

Attendu qu'il est devenu urgent de procéder à la nomination d'un candidat de manière intérimaire pour occuper les fonctions de directeur général et secrétaire-trésorier jusqu'à ce que le poste soit comblé de manière permanente;

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du contrat d'embauche de monsieur Denis Meunier pour occuper le poste de manière intérimaire et qu'il s'en déclare satisfait;

Attendu que ledit contrat aura une durée indéterminée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Doucet appuyé par madame Hélène Dufault

et résolu de procéder à la nomination de monsieur Denis Meunier au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et d'autoriser le maire, monsieur Réjean Rajotte à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'embauche avec le directeur général par intérim.

Adopté à l'unanimité des conseillers

6.2 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 258-11-2021

Sur proposition de monsieur Michel Daigle, appuyé par monsieur Robert Chevrier, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 11 novembre 2021 :

- Comptes pour approbation : 128 427,64\$
C2100472 à C2100506
L2100167 à L2100183
- Salaires : 43 344,69\$

- Comptes à payer : 203 933,86\$

et de prendre acte du certificat du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussigné, Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 11 novembre 2021, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Denis Meunier, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

6.3 DÉPÔT D'ÉTATS COMPARATIFS

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose deux (2) rapports (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

6.4 JOURNAL MUNICIPAL - CONTRAT 2022

Ce dossier est reporté à la prochaine séance.

6.5 FERMETURE DU BUREAU - PÉRIODE DES FÊTES

Résolution numéro 259-11-2021

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la période durant laquelle le bureau municipal sera fermé en raison de la période des fêtes;

Sur proposition de monsieur Robert Chevrier, appuyé par monsieur Martin Doucet, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 27 au 31 décembre 2021 inclusivement pour les vacances de la période des fêtes pour les employés du service administratif.

6.6 RÈGLEMENT 579-2021, RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 508-2017, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Monsieur Michel Daigle donne avis de motion à l'effet qu'il présentera le règlement 579-2021, règlement remplaçant le règlement 508-2017, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus.

Le projet de règlement est présenté par monsieur Michel Daigle à tous les membres du conseil et au public. Des copies du projet de règlement sont à la disposition du public.

Article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

6.7 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Dépôt des intérêts pécuniaires de :



Monsieur Réjean Rajotte, maire
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Robert Chevrier, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Michel Daigle, conseiller #5;
Monsieur Daniel Plante, conseiller #6.

6.8 MAIRE SUPPLÉANT

Résolution numéro 260-11-2021

Considérant les élections générales du 7 novembre 2021;

Sur proposition de monsieur Robert Chevrier, appuyé par monsieur Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, de nommer le conseiller numéro 2, monsieur Martin Doucet, au poste de maire suppléant.

6.9 INSTITUTION FINANCIÈRE – AUTORISATION DE SIGNATURES

Résolution numéro 261-11-2021

Considérant les élections générales du 7 novembre 2021;

Considérant qu'il y a lieu de réviser les signataires autorisés à la Caisse Populaire de la Seigneurie de Ramezay et au Centre financier aux entreprises Vallée du Richelieu-Yamaska;

Sur proposition de madame Hélène Dufault, appuyée par monsieur Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que les signataires autorisés pour tous les effets bancaires provenant de la Caisse Populaire de la Seigneurie de Ramezay et du Centre financier aux entreprises Vallée du Richelieu-Yamaska soient :

- Monsieur Réjean Rajotte, maire ou en son absence ou en cas d'incapacité d'agir

le maire suppléant monsieur Martin Doucet;

- et madame Sylvie Vanasse, directrice générale adjointe.

6.10 DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2021

Le directeur général par intérim dépose le rapport d'élection du 7 novembre 2021 préparé par la présidente d'élection, madame Sylvie Viens.

6.11 DÉPÔT DES LISTES DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES DES CANDIDATS POUR L'ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2021

Le directeur général par intérim dépose les listes des donateurs et rapport de dépenses de tous les candidats à l'élection du 7 novembre 2021.

6.12 AFFECTATION DU SURPLUS AQUEDUC VERS LE FINANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Résolution numéro 262-11-2021

Considérant que des redressements relatifs à la TECQ 2014-2018 doivent être comptabilisés;

Sur proposition de monsieur Daniel Plante, appuyé par monsieur Martin Doucet, il est résolu, unanimement :

- Qu'une somme de 10 910\$ provenant du surplus accumulé aqueduc soit affectée au compte 55-914-00 « financement des projets en cours » du réseau d'égout.

6.13 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES JURIDIQUE – PARTIE 11 – NOUVELLE ADHÉSION – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT – ADDENDA 2021-1 – SIGNATURE – AUTORISATION

Résolution numéro 263-11-2021

Considérant la résolution numéro 17-11-376, adoptée le 22 novembre 2017 par le conseil de la MRC des Maskoutains, à l'effet de mettre sur pied un service juridique destiné aux municipalités et d'adhérer à l'entente intitulée Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridiques – Partie 11;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est partie à l'entente précitée;

Considérant que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à celle-ci;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, par le biais de sa résolution numéro 157 07 2021, adoptée le 6 juillet 2021, a manifesté son désir d'adhérer à l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridiques – Partie 11, et ce, à compter du 1er janvier 2022 et suivant les conditions de ladite entente en vigueur;

Considérant que, pour ce faire, les municipalités parties à l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridiques – Partie 11 doivent consentir à cette adhésion;

Considérant que cette nouvelle adhésion sera prise en compte lors de l'adoption de la Partie 11 du budget 2022 de la MRC des Maskoutains et lors de l'adoption du règlement de quotes-parts de la Partie 11 pour l'année 2022;

Considérant les exigences formulées par les parties à l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridiques – Partie 11 et à l'Addenda 2021-1 soumis aux membres du conseil;

En conséquence, sur proposition de monsieur Daniel Plante, appuyé par monsieur Martin Doucet, il est résolu, unanimement :

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridiques – Partie 11 par la signature de l'Addenda 2021-1 soumis aux membres du conseil; et

D'autoriser le maire, Réjean Rajotte et le directeur général par intérim, monsieur Denis Meunier, à signer l'Addenda 2021-1 à l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services juridique – Partie 11 pour et au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot afin de donner application à la présente résolution.

6.14 COMITÉ DE REVITALISATION DE LA RIVIÈRE CHIBOUET - DEMANDE D'APPUI FINANCIER - 2022

Résolution numéro 264-11-2021

Considérant la demande du comité de revitalisation de la rivière Chibouet du 25 octobre 2021 en lien avec une demande d'appui financier;

Sur proposition de monsieur Pierre Paré, appuyé par monsieur Michel Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de remettre un chèque de 1 000,00\$ au comité de revitalisation de la rivière Chibouet pour ses activités pour l'année 2022.



7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 POLITIQUE RELATIVE À L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC – ADOPTION – MODIFIANT L'ARTICLE 5.1

Résolution numéro 265-11-2021

Sur proposition de monsieur Martin Doucet, appuyé par monsieur Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que la politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public soit adoptée en lisant l'article 5.1 ainsi :

5. PERCEPTION ET TAXATION

5.1 La Municipalité entend défrayer le coût de l'entente à intervenir via l'imposition d'une taxe de secteur pour les résidents concernés, le tout selon les pouvoirs qui lui sont accordés par la Loi dans ce domaine. Un montant équivalent à 5% (réf. Article 1.5) du montant du contrat sera ajouté à des fins d'administration.

7.2 PAVAGES MASKA INC. : AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 2 FINAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU PAVAGE DU 4^E RANG – RETENUE 5%

Résolution numéro 266-11-2021

Attendu la résolution numéro 182-09-2020 octroyant le mandat à Pavages Maska inc. pour les travaux de pavage du 4^e Rang;

Attendu le dépôt du décompte numéro 2 final pour les travaux de pavage exécutés les 2 novembre 2021;

Attendu la recommandation de paiement émise par l'ingénieur de la MRC des Maskoutains en date du 2 novembre 2021;

Sur proposition de madame Hélène Dufault, appuyée par monsieur Michel Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le paiement du décompte numéro 2 final au montant de 12 821,84\$ incluant les taxes pour la libération de la retenue de 5% à Pavages Maska Inc. dans le cadre des travaux de pavage du 4^e Rang.

7.3 RANG SAINTE-HÉLÈNE – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 1 – SMITH ASPHALTE INC.

Ce dossier est reporté à la prochaine séance.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT - BESOIN EN FORMATION 2022

Résolution numéro 267-11-2021

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

Sur proposition de monsieur Pierre Paré, appuyé par monsieur Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

8.2 MATÉRIEL ET AUTRES – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Résolution numéro 268-11-2021

Attendu qu'il est devenu nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel pour les besoins du Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il est également nécessaire de renouveler notre adhésion pour l'année 2022 auprès de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Daigle appuyé par monsieur Robert Chevrier

et résolu :

- de procéder à l'acquisition du matériel suivant :

• 4 pneus pour le camion-citerne	1 700 \$
• 2 boyaux 1 po	173 \$/ch
• 2 boyaux 4 po	478 \$/ch
• 1 gaffe style Newyork	145 \$

- de procéder au renouvellement de notre adhésion pour 2022 auprès de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie au coût de 23\$ par pompiers. Le tarif horaire pour l'utilisation du service est au coût de 90\$ pour un minimum de 3 heures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2022

Résolution numéro 269-11-2021



Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé au 10 décembre 2021 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Sur proposition de madame Hélène Dufault, appuyée par monsieur Daniel Plante, il est résolu, à l'unanimité,

D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIERES RECYCLABLES)	BACS AERES BRUNS (MATIERES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RESIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
35	18	20

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;

Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;

Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;

Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 650, rue Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot :

D'autoriser le maire et le directeur général par intérim à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

9.2 MANDAT D'ARPENTAGE - 5E AVENUE - REEMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE

Résolution numéro 270-11-2021

Considérant que la Municipalité désire effectuer le remplacement de la conduite d'eau potable sur la 5e Avenue sur environ 800 mètres;

Considérant qu'un relevé topographique géoréférencé doit être effectué;

Considérant les soumissions reçues :

- Équipe Laurence, ingénierie civile 4 750\$ plus taxes
- Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre inc. 6 500\$ plus taxes
- François Malo, arpenteur-géomètre 9 900\$ plus taxes
- Dominique Gingras, arpenteur-géomètre 10 250\$ plus taxes

Sur proposition de monsieur Martin Doucet, appuyé par monsieur Robert Chevrier, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat à l'Équipe Laurence, ingénierie civile pour effectuer un relevé topographique géoréférencé au coût de 4 750\$ plus taxes.

Que la résolution 249-10-2021 soit annulée.

9.3 NOMINATION - DÉLÉGUÉ AU POSTE DE LA RÉGIE DES DÉCHETS

Résolution numéro 271-11-2021

Sur proposition de monsieur Pierre Paré, appuyé par madame Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de nommer monsieur Martin Doucet comme délégué pour siéger à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.4 CONDUITE D'AQUEDUC RUE PRINCIPALE - ACQUISITION DE MATÉRIEL

Résolution numéro 272-11-2021

Attendu qu'en vertu de sa résolution 132-06-2021, le Conseil municipal a accordé un contrat de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Principale aux Entreprises Delorme;

Attendu que lesdits travaux ne seront exécutés qu'au cours de l'année 2022;

Attendu qu'afin de ne pas subir les prochaines augmentations de coût du matériel, il a été convenu avec l'entrepreneur que ce dernier commande la tuyauterie nécessaire et l'entrepone sur les terrains de la Municipalité jusqu'à la réalisation des travaux;

Attendu qu'il y a lieu d'acquitter auprès de l'entrepreneur le coût de ce matériel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Plante appuyé par monsieur Pierre Paré

et résolu de payer aux Entreprises Delorme la facture numéro 15852 du 7 octobre 2021 au montant de 9 674,98\$. Il est également résolu que ce montant sera soustrait du coût total du contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 581-2021 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT L'INSERTION RÉSIDENTIELLE DANS LA ZONE AGRICOLE ET LA GESTION DE LA FONCTION COMMERCIALE

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Paré, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 581-2021 modifiant le règlement numéro 306-2006 constituant le plan d'urbanisme révisé.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement



numéro 20-557 sur la gestion de la fonction commerciale et de se prévaloir des dispositions prévues au schéma d'aménagement concernant les projets d'insertion résidentielle et le remplacement d'un usage commercial ou industriel dans la zone agricole.

10.2 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 581-2021 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT L'INSERTION RÉSIDEN- TIELLE DANS LA ZONE AGRICOLE ET LA GESTION DE LA FONCTION COMMERCIALE

Résolution numéro 273-11-2021

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale, notamment en ce qui concerne les demandes pour un changement d'usage commercial ou industriel dans la zone agricole;

Considérant que le schéma d'aménagement révisé comporte également des dispositions ayant pour effet de permettre aux municipalités, sous certaines conditions, d'autoriser des projets de construction d'habitation unifamiliale dans la zone agricole (insertion résidentielle) ;

Considérant que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements afin d'assurer la concordance au schéma;

Considérant que cet exercice de concordance nécessite des modifications au plan d'urbanisme de la municipalité;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 novembre 2021, conformément à la loi, par monsieur Pierre Paré;

Sur proposition de monsieur Michel Daigle, appuyé par monsieur Robert Chevrier, il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil adopte, lors de la séance du 16 novembre 2021, le projet de règlement numéro 581-2021 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale »;

Que le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 11 janvier 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

10.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 582-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT L'INSERTION RÉSIDEN- TIELLE DANS LA ZONE AGRICOLE ET LA GESTION DE LA FONCTION COMMERCIALE

Avis de motion est donné par monsieur Michel Daigle, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 582-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 307-2006.

L'objet de ce règlement est d'apporter les modifications requises afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains suite à l'entrée en vigueur du règlement numéro 20-557 sur la gestion de la fonction commerciale. Le règlement a aussi pour objet de préciser les devoirs et pouvoirs de l'inspecteur de rives dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives et de préciser les dispositions applicables lors de l'insertion d'une résidence dans la zone agricole.

10.4 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 582-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS CONCERNANT L'INSERTION RÉSIDEN- TIELLE DANS LA ZONE AGRICOLE ET LA GESTION DE LA FONCTION COMMERCIALE

Résolution numéro 274-11-2021

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale;

Considérant que le schéma d'aménagement révisé comporte également des dispositions ayant pour effet de permettre aux municipalités, sous certaines conditions, d'autoriser des projets de construction d'habitation unifamiliale dans la zone agricole (insertion résidentielle);

Considérant que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, toute municipalité faisant partie de la MRC doit apporter les modifications requises à ses règlements d'urbanisme afin d'assurer la concordance au schéma;

Considérant que cet exercice de concordance nécessite des modifications au règlement de zonage de la municipalité;

Considérant que dans le cas d'un règlement de concordance celui-ci n'est pas assujéti à l'approbation des personnes habiles à voter;

Considérant que la municipalité a adhéré à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives;

Considérant que dans le cadre de cette entente il y a lieu de préciser, dans le règlement de zonage municipal, les pouvoirs et fonctions de l'inspecteur de rives;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 novembre 2021, conformément à la loi, par monsieur Michel Daigle;

Sur proposition de monsieur Robert Chevrier, appuyé par monsieur Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil adopte, lors de la séance du 16 novembre 2021, le projet de règlement numéro 582-2021 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains concernant



l'insertion résidentielle dans la zone agricole et la gestion de la fonction commerciale »;

Que le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 11 janvier 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

10.5 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 583-2021 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Avis de motion est donné par madame Hélène Dufault, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 583-2021 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

L'objet de ce règlement est de permettre à la municipalité, lors de circonstances particulières, d'autoriser des projets de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, malgré le fait que les projets dérogent aux règlements d'urbanisme. Plus précisément le règlement vise à permettre dans la zone agricole, sous certaines conditions, l'insertion d'habitations non agricoles ainsi que le remplacement d'un usage commercial ou industriel par un autre usage à vocation commerciale ou industrielle. Le règlement précise le territoire d'application, les projets admissibles, les documents devant accompagner la demande, la procédure pour l'étude des demandes et les critères utilisés pour l'évaluation de celles-ci.

10.6 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 583-2021 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Résolution numéro 275-11-2021

Considérant que le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains a été modifié par le règlement numéro 20-557 portant sur la gestion de la fonction commerciale, notamment en ce qui concerne les demandes pour un changement d'usage commercial ou industriel dans la zone agricole;

Considérant que le schéma d'aménagement révisé comporte également des dispositions visant à permettre aux municipalités, sous certaines conditions, d'autoriser des projets de construction d'habitation unifamiliale dans la zone agricole (insertion résidentielle);

Considérant que pour se prévaloir de ces dispositions, la municipalité doit adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), en conformité avec les pouvoirs prévus à cet effet aux articles 145.36 à 145.40 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 16 novembre 2021, conformément à la loi, par madame Hélène Dufault;

Sur proposition de monsieur Martin Doucet, appuyé par monsieur Daniel Plante, il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil adopte, lors de la séance du 16 novembre 2021, le projet de règlement numéro 583-2021 intitulé « Règlement sur les

projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble »;

Que le projet de règlement fasse l'objet d'une période de consultation écrite, invitant les personnes et organismes à faire connaître leurs commentaires sur son contenu;

Qu'une assemblée de consultation soit tenue mardi, le 11 janvier 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

10.7 DÉROGATION MINEURE - LOT 6 406 173 - 800, RUE PAUL-LUSSIER

Ce dossier est reporté à la prochaine séance.

10.8 RÈGLEMENT RÉGIONAL NUMÉRO 20-560 RELATIF À LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER DE LA MRC DES MASKOUTAINS - INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT - DÉSIGNATION - APPROBATION

Résolution numéro 276-11-2021

Considérant l'entrée en vigueur à venir du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de la MRC des Maskoutains peut désigner un ou des fonctionnaires de chaque municipalité locale pour l'application du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains;

Considérant qu'en vertu de l'article 8 du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains, le conseil doit désigner, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats de ce règlement, les fonctionnaires municipaux pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint;

Considérant que par le biais de la résolution numéro 152-09-2018, adoptée le 4 septembre 2018, le conseil de la municipalité a désigné monsieur Raymond Lessard à titre d'inspecteur régional adjoint aux fins de l'application du Règlement régional numéro 05 164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains abroge et remplace le Règlement régional numéro 05 164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains;

Considérant de ce fait qu'il y a lieu de désigner monsieur Raymond Lessard pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains;

Sur proposition de monsieur Pierre Paré, appuyé par monsieur Robert Chevrier, il est résolu, à l'unanimité,

De désigner, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains sur le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, monsieur Raymond Lessard pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint sous



l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains; et
De transmettre la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2022 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

Résolution numéro 277-11-2021

Considérant la résolution numéro 21-10-390, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains lors de sa séance ordinaire tenue le 13 octobre 2021;

Considérant la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2022, chapeautées par la MRC des Maskoutains et financées par le Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 (FRR 2) attribuable à la priorité d'intervention numéro 6, soit le soutien au développement rural;

Considérant que cet événement vise à valoriser et promouvoir les produits agroalimentaires des transformateurs et producteurs locaux;

Considérant que les Matinées gourmandes sont offertes à six municipalités, à raison d'une tenue par municipalité, et ce, un samedi de 9 h à 13 h, le tout, dans le respect des ressources humaines et financières disponibles;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes 2022 sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

En conséquence, sur proposition de monsieur Martin Doucet, appuyé par monsieur Robert Chevrier, il est résolu, à l'unanimité :

De déclarer l'intérêt de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes 2022, un samedi de 9 h à 13 h; et

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'événement, dont minimalement une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau chaude (60° Celsius minimum) et potable à moins de 10 mètres des kiosques, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

De s'engager à fournir une personne-ressource qui travaillera à la mise en place des Matinées gourmandes sur son territoire, un samedi de 7 à 15 h; et

De s'engager, en partenariat avec son milieu, à tenir un événement connexe qui se prête bien à l'activité des Matinées gourmandes 2022, et ce, en respect des restrictions et des mesures de santé publique relativement aux rassemblements et aux événements, s'il y a lieu; et

De transmettre la présente résolution à la MRC des Maskoutains avant le 11 février 2022.

11.2 DEMANDE DE PLACES SUBVENTIONNÉES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE – FAMILLE ET AÎNÉS QUÉBEC

Résolution numéro 278-11-2021

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire présenter une demande de places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance auprès de Famille et Aînés Québec;

Considérant que cette demande sera faite conjointement avec le CPE Plus Grand que Nature;

Considérant que la Municipalité désire établir un bail de vingt (20) ans avec le CPE Plus Grand que Nature;

Considérant que la Municipalité désire construire un bâtiment pouvant accueillir soixante (60) enfants;

Considérant que la Municipalité est déjà propriétaire du terrain où sera construit le bâtiment;

Considérant les projets résidentiels en chantier et à venir situés dans la Municipalité apportant près de 350 portes supplémentaires;

Considérant le besoin criant d'offrir un service de CPE aux citoyens de la Municipalité;

Sur proposition de monsieur Robert Chevrier, appuyé par monsieur Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser le directeur général par intérim, monsieur Denis Meunier, à faire une demande conjointement avec le CPE Plus Grand que Nature auprès de Famille et Aînés du Québec pour des places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance.

11.3 CENTRE DE LA PETITE ENFANCE – MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT

Résolution numéro 279-11-2021

Attendu que la Municipalité présente une demande de places subventionnées en services de garde éducatifs à l'enfance auprès de Famille et Aînés Québec;

Attendu qu'afin d'améliorer nos chances d'obtenir cette aide, le conseil municipal est d'opinion qu'il y a lieu de retenir les services d'accompagnement dans le cadre de ce projet et d'acquitter les honoraires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Plante appuyé par monsieur Pierre Paré

et résolu d'adhérer au service d'accompagnement Blitz 24 de l'AQCPE au coût de 1 355\$ plus taxes afin d'accompagner le CPE-BC Plus Grand que Nature dans la demande de financement pour l'obtention de places subventionnées à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12. SUJETS DIVERS

12.1 DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIÈRE – NOMINATION

Résolution numéro 280-11-2021

Considérant le départ de madame Sylvie Viens de son poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, en date du 15 novembre 2021;

Considérant qu'il y a lieu de pourvoir le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité dans les meilleurs délais;

Considérant que monsieur Denis Meunier assume l'intérim du poste jusqu'à ce que celui-ci soit comblé de manière permanente;

Considérant la publication d'une offre d'emploi afin de combler le poste et qu'aucune candidature n'a été reçue;

Considérant la proposition de madame Micheline Martel;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Paré



appuyé par monsieur Daniel Plante

et résolu de procéder à la nomination de madame Micheline Martel au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot aux conditions suivantes :

- Un taux horaire de 55\$ est applicable pour l'année 2022. Ce taux sera par la suite majoré annuellement à compter du 1er janvier 2023 selon l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada pour la région de Montréal de novembre par rapport à novembre de l'année précédente. Toutefois cette majoration ne pourra être inférieure à 2,5%.
- L'horaire de travail sera de 35 heures par semaine du lundi au jeudi inclusivement. Le travail supplémentaire, si nécessaire sera rémunéré au taux régulier jusqu'à concurrence de 40 heures et par la suite au taux de 150%.
- La Municipalité acquittera la cotisation annuelle auprès de la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ) ainsi que le coût des formations requises;
- Un montant mensuel de 40\$ sera versé à madame Martel pour l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de ses fonctions;
- Des vacances annuelles équivalentes à une période de 6 semaines (24 jours de travail de 8,75 heures/jour) à compter de 2022;
- Madame Martel bénéficiera également des autres avantages consentis aux employés comme l'assurance collective et la participation au REER;
- L'entrée en fonction de madame Martel sera le lundi 3 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12.2 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES MASKOUTAINS ET D'ACTON

Résolution numéro 281-11-2021

Attendu qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un représentant de la Municipalité auprès de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Daigle appuyé par monsieur Pierre Paré

et résolu de procéder à la nomination de monsieur le conseiller Daniel Plante à titre de représentant désigné auprès de l'Office municipal d'habitation des Maskoutains et d'Acton dans le but d'y représenter les intérêts de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 282-11-2021

Il est proposé par monsieur Martin Doucet et résolu que la séance soit levée à 21h30.

Réjean Rajotte, maire

Denis Meunier, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

LA CAMPAGNE, C'EST BEAU
MAIS PAS D'AUTO, C'EST LOIN!

espace. Carrière | Carrefour jeunesse-emploi maskoutain | Secrétariat à la jeunesse Québec

PAS DE PROBLÈME, ON VIENT À TOI
POUR TA RECHERCHE D'EMPLOI

450 771-4500 ou accueil@espacecarriere.org



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143




Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793

André Lamontagne.John@assnat.qc.ca

André Lamontagne
 Député de Johnson
 Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
 et de l'Alimentation ministre responsable
 de la région Centre-du-Québec



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
 info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13




Joanie Richard
 Pharmacienne propriétaire

> Livraison gratuite dans votre secteur

5950, rue Martineau
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010
 pharmacie.jrichard@accespharma.ca
 www.accespharma.ca



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

☎ 450 888-1313
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
 www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
 STRUCTURE D'ACIER
 CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE

DRAINVAC
MIVAC
HydroVAC
VAPORE

Francis Rajotte
450 502-7349
 francis@aspirateurfr.com
 2720, Boul. Laurier Est
 Saint-Hyacinthe Qc
 J2R 1P8




SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
 servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



PROJET CLÉ EN MAIN

- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

450 791-2221
 PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Sophie Joubert
 décoratrice designer

Services complets de décoration
 d'aménagement intérieur

450 791-2328
 d.deco.design@hotmail.com
 SUR RENDEZ-VOUS




450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



AVEZ-VOUS PARTICIPÉ AU **MOVEMBER** ?
Faites un don... www.movember.com


MOVEMBER

Judith Racicot
[jraticot@lussierchevrolet.com](mailto:jracicot@lussierchevrolet.com)

450 778-1112 poste 260
Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128
Tél. : 450 381-4128
yleonard20 @ hotmail.com



337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

FDF
Plomberie et Services
Une Entreprise de Francis Dussault
☎450-209-7326 ✉ servicesfdf@gmail.com

E.G. DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



PUREBEDDING

Ripe de Papier
Super Absorbante

**5 X PLUS ABSORBANTE
QUE LA RIPE DE BOIS**

- Absorption instantané
- Pas de ruissellement
- Réduit vos coûts \$\$\$
- Réduit les odeurs d'ammoniaque
- Réduit de 50% le volume du fumier
- Choix écologique sans poussière
- Se composte très rapidement

326, 2^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
dany.grenier28@icloud.com
www.purebedding.ca

DANY GRENIER
Représentant
Cell.: 450 888-4455

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819-477-1838
 277, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0

ALIMENTATION **FAMILLE**
 **Croteau** INC.

Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




Érabilère
L'Autre Versan

- ★ Repas de cabane à sucre
- ★ Traiteur froid et chaud
- ★ Produits de l'Érable
- ★ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
 350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
 450-791-2616



Émilie & Daniel Croteau
 Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
 569 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495

ALIMENTATION **FAMILLE**
 **Croteau** INC.

Excavation
Sylvain Plante
 R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

219, Rang Charlotte
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
 Terre à jardin
 Terre à gazon tamisée
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

Lise Guillemette
 Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
 491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0



Relais Routier Petit

PIER MEMBRE


450 791-2122
 www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
 549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)




RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre

Sainte-Hélène-de-Bagot
 www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
 patricklapierre@ntic.qc.ca

La Coop
 **Sainte-Hélène**

BMR
PRO

Matériaux de construction
Quincaillerie
Intrants et services agricoles

 **Sollio**
Agriculture

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot

450 791-2666

coopste-helene.qc.ca

LAFORCE
MÉCANIQUE
450 381-AUTO

TRAITEMENT
POUR PARE-BRISE

Aquapel



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE

TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

PETITE SOUDURE (MIG)

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

HORAIRE
HABITUEL

LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30

Maintenant avec **RE/MAX**
Toujours à votre service!



Martin Lussier

Courtier immobilier agréé DA

450.230.6667



RE/MAX
/// RENAISSANCE / 3100 AVENUE CUSSON • 450-771-7707

La vie
est
pleine
de
surprises

Votre vie demande des ajustements. Vos assurances, tout autant.

Lors de changements importants, pensez à adapter vos protections d'assurance vie, santé et invalidité.

desjardins.com/votrevie

 **Desjardins**
Caisse de la Vallée d'Acton